



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-10-2

Séance du vendredi 15 novembre
2019

AVENANT RELATIF A L'ACCORD-CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA VILLE DE MULHOUSE 2015-2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L1434-2 et L.1434-17 du Code de la Santé Publique,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-6-10-7 du 12 juin 2015 relative à l'accord-cadre du Contrat Local de Santé de la Ville de Mulhouse 2015-2020,
- VU le Contrat Local de Santé de la Ville de Mulhouse « 2015-2020 » signé le 13 novembre 2015,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} commission réunie le 25 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant à l'accord-cadre du Contrat Local de Santé de la Ville de Mulhouse, joint à la présente délibération, qui inclut deux fiches « Action » complémentaires :
 - « Mulhouse Sport Santé » dans le cadre de l'axe stratégique 4 : « Accès aux droits et aux soins de premier recours ». Il s'agit de favoriser la pratique d'une activité physique et régulière et adaptée à l'état de santé des personnes de plus de 18 ans,
 - « Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité » dans le cadre de l'axe 1 : « Des habitants acteurs de leur santé ». Il visera à renforcer conjointement les compétences parentales et les compétences psycho-sociales des enfants de 6 à 11 ans.
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité